Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 023-200067593-20261028-2026_157-DE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du SPAC
EXERCICE 2025

En Bref

IMPORTANT

2017 a vu la fusion de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde avec les Communautés de Communes de Chénérailles et du Haut-Pays-Marchois

LE SERVICE

L'ensemble du service est géré en régie avec une prestation de services pour l'exploitation. Les communes dont la compétence assainissement collectif est transférée au SIAEPA de la région de crocq ne sont pas concernées.

2505 abonnés sont concernés.

LA COLLECTE

Le réseau public de collecte atteints les **69,9** kilomètres dont :

- ► 37,5 kilomètres de collecteurs séparatifs d'eaux usées
- ► 27,5 kilomètres de collecteurs séparatifs d'eaux pluviales
- ► 30,3 kilomètres de réseaux unitaires
- ► 2,09 kilomètres de réseaux de refoulement avec 2 postes.

L'ÉPURATION

Le territoire compte 22 ouvrages d'épuration pour une capacité nominal totale de 7947 équivalents habitant + deux en cours de mise en service.

La station d'Auzances-bourg est la plus importante (1200 EH) avec celle de Chéénrailles (1650 EH)

Suivent Lavaveix les Mines (1000 EH), Merinchal (700 EH), Bellegarde en Marche (500 EH), Mainsat (400 EH), Champagnat (333 EH), Peyrat la Nonière (300 EH), Sannat (290 EH), Fontanières (250 EH), Auzances-sarcelles (199 EH), Basville (160 EH), Rougnat (150 EH), Les Mars (135 EH), Dontreix (120 EH), Lupersat (120 EH), Saint Domet (95 EH), Chard (80 EH), Sermur (60 EH), Fourneaux (50 EH)

LA QUALITE DU SERVICE

La connaissance du réseau est correctes.

Les stations d'épuration de types boues activées (Bellegarde en Marche, Champagnat, Chénérailles, Mainsat, Peyrat la Nonière et Sannat) ne sont pas conforme aux prescriptions administratives notamment au niveau de la filière de traitement des boues. Elles sont toutes obsolètes.

LE PRIX

Il est de 3,42 € HT/m3* (hors autres organismes)

** pour une facture type à 120 m3*

La facturation est faite sur la facture d'eau potable par la SUEZ sauf pour Basville, Dontreix et Merinchal où c'est la Communauté de Communes qui va faire la facturation.